

Intervention d'Étienne Michel

Directeur général du SeGEC

Comment le SeGEC analyse-t-il les évolutions historiques, les mutations sociopolitiques de notre pays ? Comment le SeGEC prend-il sa place dans ce monde en mutation ? Comment assume-t-il son rôle de fédération de pouvoirs organisateurs, chargée notamment de la représentation auprès des pouvoirs publics ? Telles étaient les principales questions à débattre à l'occasion de cette journée d'étude.

1. Repères sociopolitiques

1.1. Quelques dates

Il me semble important d'avoir en tête quelques repères historiques. **Mathias El Bheroumi**¹ a évoqué la fondation de la Belgique et le compromis intervenu à l'époque entre les catholiques et les libéraux. Compromis relatif, notamment, aux libertés constitutionnelles de l'enseignement et à la liberté d'association. Il a rappelé combien la politique scolaire interventionniste de Guillaume Ier d'Orange fut un des griefs qui a poussé les catholiques à participer à la révolution de 1830. On peut aussi évoquer les propos de **Vincent de Coorbyter**² sur le sujet. Il est intéressant de savoir qu'avant 1884, ou plutôt avant 1846, date de la formation du parti libéral, on vit sous le régime du parlementarisme, mais il n'existe pas encore de partis politiques structurés. Et de 1884 à 1911, la Belgique connaît trente ans de gouvernement catholique homogène. J'ai à cœur de vous dire cela pour qu'on mesure quel chemin a été parcouru sur le plan des évolutions politiques. 1911, c'est la fin de l'hégémonie catholique, mais on voit se constituer à l'époque les premières fédérations de l'enseignement catholique, qui deviendront beaucoup plus tard le SeGEC. Il est intéressant d'avoir en mémoire aussi qu'à ce moment, les contentieux scolaires sont vifs, et qu'il existe une volonté laïque de ne pas laisser à l'Église un monopole dans le domaine de l'organisation de

¹ Chercheur aux Facultés Universitaires Saint-Louis (CIRCC).

² Directeur du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP).

l'enseignement. On constate une sorte de logique de confrontation, bloc à bloc, chacun essayant de faire entendre raison à l'autre dans des rapports de force qui n'ont rien à envier à ceux que nous connaissons aujourd'hui.

Un autre repère chronologique : 1954-1958. On assiste à un changement d'alliance politique, les sociaux-chrétiens se retrouvent dans l'opposition et c'est l'avènement d'une coalition libérale-socialiste. Mais, pour comprendre ce qui se passe alors, il est utile de remonter jusqu'en 1951. A cette date, Pierre Harmel fait voter par une majorité absolue sociale-chrétienne, une loi qui prévoit un relèvement substantiel des subventions de fonctionnement et la prise en charge complète du traitement du personnel laïc par l'État. Les sociaux-chrétiens avaient donc retrouvé une majorité absolue. Je pointe aussi le contexte de croissance démographique de l'époque, qui fait que les congrégations religieuses, notamment, n'étaient plus en mesure de suivre financièrement le développement de nouvelles écoles. Je souligne la composante de l'évolution démographique, parce que les observateurs attentifs voient bien que nous connaissons actuellement une croissance démographique particulièrement importante à Bruxelles, ce qui annonce probablement un certain nombre d'évolutions dans le système scolaire. Mais revenons à 1954-1958 et à l'avènement de la coalition libérale-socialiste. On ne faisait pas dans la dentelle à l'époque puisque ce gouvernement libéral-socialiste décide de réduire les subventions de fonctionnement de l'Enseignement libre de 45 à 35 %. Dans la foulée, 110 enseignants détenteurs d'un diplôme de l'enseignement libre sont « démissionnés » par l'État. C'est la guerre scolaire. Les manifestations se succèdent. On voit un certain nombre de dirigeants d'organisations sociales, notamment du MOC (Mouvement Ouvrier Chrétien), défiler à la tête de ces « cortèges de la guerre scolaire » ; le SNEC (Secrétariat National de l'Enseignement Catholique) se crée, dans un contexte où les sociaux-chrétiens sont politiquement moins bien représentés et ne sont plus en mesure d'imposer leur loi. S'ensuivra le pacte scolaire, conclu entre tous les partis politiques de l'époque. L'ironie de l'histoire est que ce pacte aura été rendu possible par un contexte politique tout à fait particulier où le PSC était retourné seul aux affaires après des élections. Il sera seul au gouvernement pendant six mois, avec une majorité absolue au sénat, mais sans majorité à la chambre. Ce contexte politique tout à fait spécifique a rendu le compromis du pacte scolaire à la fois incontournable et possible.

Je passe les années rapidement. En 1989, c'est la communautarisation de l'enseignement et la création de la cour constitutionnelle. On ne parle plus du SNEC, mais bien du SeGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique), issu de la scission du Secrétariat

national de l'enseignement catholique en deux ailes linguistiques différentes. C'est vous dire si notre institution est vraiment au cœur de l'évolution politique de la Belgique. La communautarisation de l'enseignement va se solder par une transformation majeure du rapport au politique. Gérard Deprez dira à l'époque : « *la communautarisation de l'enseignement c'est plus d'argent pour les Flamands et plus de pouvoir pour les socialistes* ».

1997 : décret sur les missions de l'École et reconnaissance officielle du SeGEC comme organe de représentation et de coordination de l'enseignement catholique.

2001 : accords de la Saint-Boniface et réalisation par ce décret de la promesse jamais tenue de voir les subventions de fonctionnement de l'enseignement catholique rejoindre les fameux 75 % de l'enseignement officiel. Cette promesse, on le sait, sera quasiment tenue en 2010 pour ce qui concerne l'enseignement fondamental, mais ne sera pas honorée pour ce qui concerne l'enseignement secondaire. On sera donc à 75 % pour l'enseignement fondamental et grosso modo à 60 % dans le secondaire. Les accords de la Saint-Boniface ont aussi introduit le principe du subventionnement différencié à l'initiative de l'enseignement catholique. J'ai évoqué les conditions politiques spécifiques dans lesquelles le Pacte scolaire a été signé. Le moins que l'on puisse dire c'est que les accords de la Saint-Boniface, se sont aussi conclus dans des circonstances historiques tout à fait particulières. Le PSC avait été relégué dans l'opposition en 1999 après une défaite politique historique. Et nous ne devons, au fond, qu'à l'éclatement de la Volksunie et au désarroi de Guy Verhofstadt face à son projet de réforme institutionnelle, le fait qu'il se soit tourné vers les sociaux-chrétiens de l'époque pour apporter un complément de voix nécessaire à sa réforme institutionnelle. Le PSC a alors monnayé son soutien à la réforme de l'État, notamment par les fameux accords de la Saint-Boniface. Une fois encore, c'est une forme d'affaiblissement relatif du parti qui nous a été historiquement le plus proche, qui, à un moment donné, a permis la conclusion d'un nouveau compromis. Je ne plaide évidemment pas pour l'affaiblissement de ce parti. J'observe simplement le processus politique tout à fait paradoxal dans lequel nous vivons depuis tant d'années.

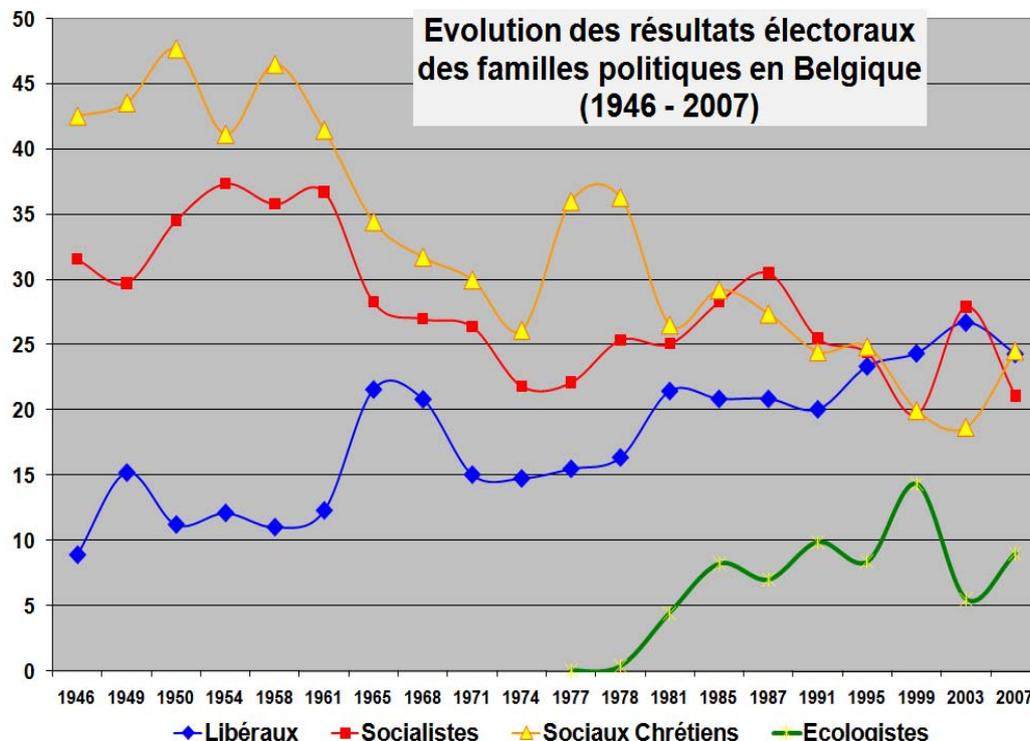
Je retiendrai ensuite 2006 comme étant la date qui a le plus marqué l'époque toute récente de nos rapports au politique, avec la contestation de l'accord sectoriel non pas seulement par le SeGEC, mais par l'ensemble des fédérations de pouvoirs organisateurs subventionnés. Il s'agit des fameux accords qui, négociés seulement entre les organisations syndicales et les autorités publiques, ont réduit de manière assez drastique l'autonomie des écoles dans l'utilisation des moyens d'encadrement, en particulier dans l'enseignement

secondaire. Ces revendications syndicales, particulièrement portées par la CSC, ont été négociées sans nous, par définition, puisque nous n'étions pas à la table des négociations. Il s'en suivit un contentieux important. Une campagne de mails a été organisée, à laquelle beaucoup de directeurs et de pouvoirs organisateurs ont participé. Et le décret fut finalement, partiellement amendé - insuffisamment selon nous, beaucoup trop selon les thèses syndicales -. Emergera à ce moment là une revendication du Secrétariat général de l'enseignement catholique, en bonne intelligence avec les autres pouvoirs organisateurs subventionnés, celle de voir le système de négociation des accords sectoriels évoluer au profit de négociations tripartites. A cet égard, nous avons pour nous un certain nombre d'arguments de droit. Le Conseil d'État avait rendu, en 2004, un avis qui nous donnait totalement raison sur ce point. Mais nous voulions également nous prémunir de voir se renouveler à l'avenir des accords comme celui de 2006.

1.2. La fin de l'unité du monde catholique

En 1970 paraissait un Courrier hebdomadaire du CRISP sous la plume de Jean Ladrière (philosophe et prédécesseur de Philippe Van Parijs à l'Université Catholique de Louvain, en particulier à la Faculté de Philosophie), intitulé: « *Le système politique belge : situation 1970* ». En voici un premier extrait: « *Le fait central qu'il faut prendre en considération, c'est la dislocation du monolithisme du monde catholique. Désormais, les catholiques auront un comportement beaucoup plus différencié. Ils ne se sentiront plus liés à un parti déterminé. Certes dans le passé, un certain nombre de catholiques même pratiquants votaient soit pour le Parti libéral soit pour le Parti socialiste. Mais ce phénomène de "dissidence politique" restait au niveau du comportement individuel, mais au niveau du comportement de groupe il y avait une très forte identification entre l'appartenance religieuse et le parti chrétien. C'est cette identification qui est en train de se défaire du moins partiellement* ». Parmi toutes les choses que Jean Ladrière dit dans ce paragraphe, il nous suggère que le principe moteur des évolutions en cours se situe en réalité dans le rapport à la religion. Ce sont les rapports aux appartenances religieuses qui créent le moteur de l'évolution du système politique. « *Il y a une évolution certaine des mentalités, il y a l'aspiration dans les couches les plus jeunes en tout cas au décloisonnement, à l'ouverture, au regroupement sur des bases dégagées du poids idéologique traditionnel. Tout ça peut conduire à la longue à une sorte d'érosion progressive des univers sociologiques actuels et corrélativement à une transformation profonde de la société belge et donc des comportements politiques. Mais le mouvement prendra-t-il de l'ampleur ?* »

Pour se faire une opinion sur ce sujet, le plus simple est de regarder l'évolution des courbes électorales.

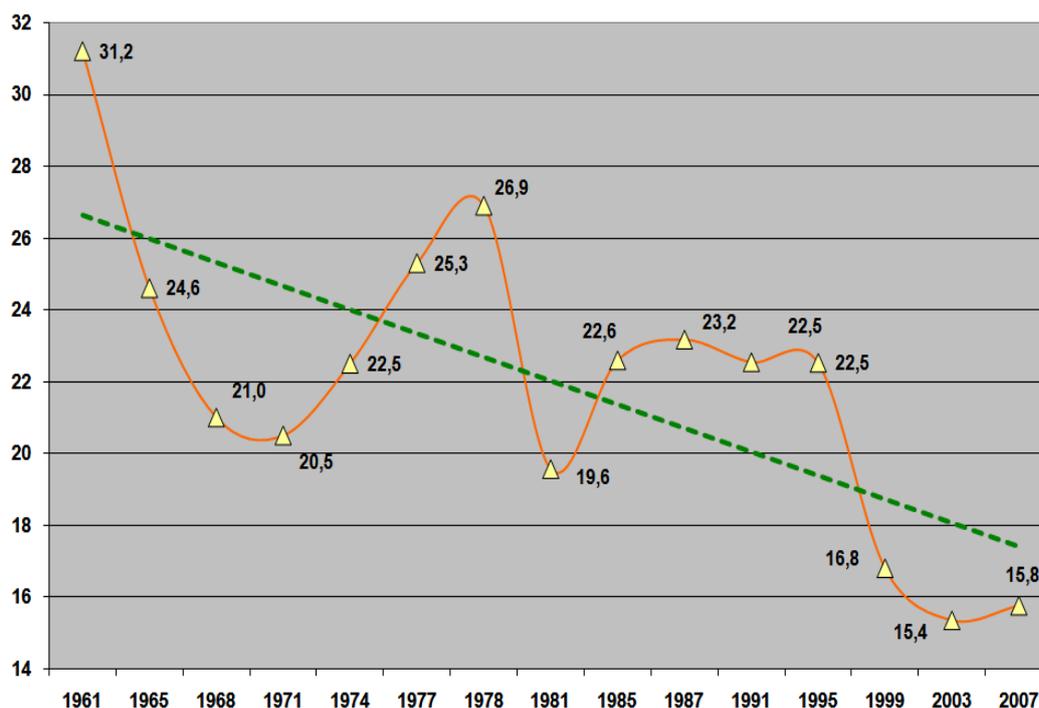


Si on suit la courbe qui représente les scores électoraux des sociaux-chrétiens à l'échelle de la Belgique (en orange), on voit qu'au sortir de la guerre, ils se situent entre 40 et 45 % des voix, que le parti socialiste (en rouge) se situe entre 30 et 33 %, et que le parti libéral de l'époque (en bleu) est à moins de 10 %. On ne parlera des écologistes que beaucoup plus tard, au début des années '70. On observe aussi sur ces graphiques les deux sommets électoraux des sociaux-chrétiens. Le premier correspond à l'affaire royale et le deuxième à la guerre scolaire. Après ces deux succès, on ne peut qu'observer le déclin historique de la représentation politique de la famille sociale-chrétienne, avec une parenthèse importante dans les années '70. Le PS, lui, trouve son sommet avec les grèves de '60. C'est évidemment l'autre grand clivage de l'époque, le clivage possédant/travailleur. Après 1960, le Parti socialiste entame également un processus de déclin historique, mais avec des rebonds très sérieux, notamment avec un autre sommet historique de moyenne période. Si on compare le point de départ du PS juste après la guerre et la représentation de la famille politique socialiste en 2007, on remarque un trait historique largement descendant. Quant à la famille libérale, très peu organisée à la sortie de la guerre, elle se structurera progressivement avec des heurs et des malheurs, pour arriver à un sommet historique en

2003-2007. Le parti Ecolo connaît lui aussi un processus de structuration et d'affirmation dans l'espace politique avec des hauts et des bas sur lesquels je ne m'attarderai pas. Au vu des évolutions culturelles, on peut observer que ce sont les deux familles politiques les plus en phase avec l'individualisme contemporain - quoique dans des déclinaisons sociales et culturelles différentes - qui s'affirment dans l'histoire récente de notre pays : le parti libéral et le parti écologiste. Ces évolutions sur une longue période indiquent aussi la transformation du rapport que les individus entretiennent avec des identités collectives.

Quant aux résultats électoraux du PSC-CDH à la chambre en Wallonie (voir graphique), ils donnent une petite idée de l'évolution des conditions politiques dans lesquelles l'enseignement catholique doit trouver son chemin.

Résultats électoraux du PSC/CDH à la Chambre (Wallonie)



En 1961, le PSC est à 31 % des voix en Wallonie. En 2007, il se retrouve à 15,8 %. Ce parti a donc perdu grosso modo la moitié de son électorat en une bonne quarantaine d'années.

On est bien loin là des majorités absolues du XIXe siècle. Aujourd'hui, le CDH est devenu un moyen, voire un petit parti, et la traduction politique de cette évolution, c'est qu'au moment où je vous parle, il n'est arithmétiquement plus possible que le CDH participe à une autre coalition gouvernementale qu'une tripartite. Il est clair que cela modifie considérablement les

règles du jeu politique et la logique des rapports de force qui sont toujours au cœur de la négociation des compromis et autres accords.

Pour Jean Ladrière : *« Il y a un ébranlement des mondes sociologiques traditionnels plus accentué peut-être dans le cas du monde catholique que dans le cas du monde socialiste et dans celui du monde libéral (où les difficultés se situent au niveau de l'organisation). Ce phénomène doit logiquement conduire à une redistribution des forces politiques. »* C'est peu dire qu'il était un visionnaire. Le système des piliers se transforme, se défait, mais ce changement ne s'effectue pas au même rythme ni de la même manière dans le monde catholique que dans le monde socialiste.

1.3. La transformation du système des piliers

La Belgique fonctionne selon un système de piliers. Il est important de savoir que ce système correspond au développement d'un terrain d'expérimentation à grande échelle de ce qu'on a appelé le régime de la liberté subsidiée, concept hérité des encycliques pontificales. En effet la Belgique est le seul pays d'Europe où l'enseignement catholique scolarise aujourd'hui plus de 50 % des élèves. L'Église a été le moteur de l'institutionnalisation de la société de piliers. D'autres évoquent le concept de « société civile organisée ». De quoi s'agit-il ? La société civile organisée est un espace intermédiaire chargé de remplir deux grandes fonctions : représenter la société civile auprès des autorités publiques et organiser un certain nombre de fonctions d'intérêt collectif. Parmi les institutions héritières des systèmes de piliers, on trouve non seulement l'enseignement catholique, mais aussi les grandes organisations sociales, comme les syndicats ou les mutuelles, qui sont plus structurées en Belgique que pratiquement partout ailleurs en Europe. Le schéma qui suit illustre bien la transformation historique de la société de piliers.

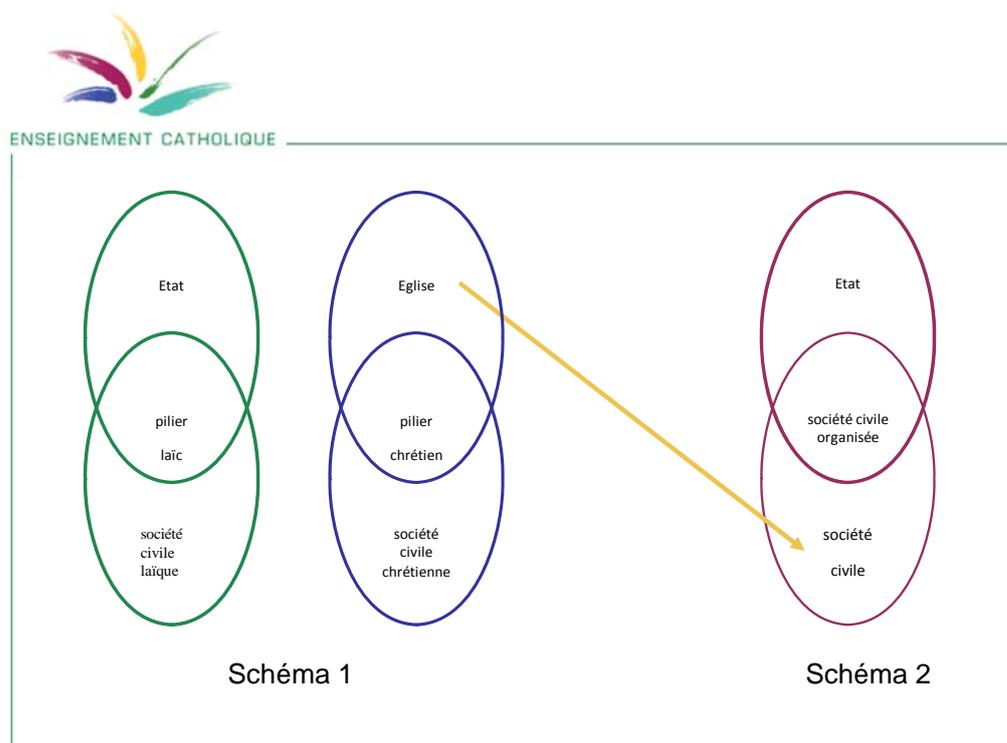


Schéma 1 : forme paradigmatique de la société de piliers.

Schéma 2 : transformation contemporaine.

Le schéma 1 montre la coexistence de deux piliers relativement cloisonnés. Ce qui est intéressant, dans le schéma 2, c'est l'évolution de la position de l'Église. Comme le dit Marcel Gauchet : « *Désormais, il faut prendre acte du fait que l'Église catholique ne doit plus être prise comme un pouvoir concurrent de l'État, mais qu'il convient de la situer au sein des institutions de la société civile* ». À charge pour l'Église, par exemple, de participer au débat public, mais à partir d'une position située au sein de la société civile, comme n'importe quelle autre association. Deuxième évolution importante : la société civile est devenue elle-même pluraliste, en tout cas davantage pluraliste qu'hier. Par ailleurs, en reconnaissant que l'Église n'est plus un pouvoir concurrent de l'État, s'ouvre aussi la possibilité pour le monde chrétien d'envisager autrement qu'hier ce que doit être le rôle de l'État. Émerge ainsi progressivement une sorte de compromis, qui va continuer à connaître des soubresauts au fil des années autour de l'idée que l'État doit être et sans doute devenir davantage régulateur. Vu du point de vue catholique, ce n'est pas rien. C'est une manière de reconnaître l'importance du rôle de l'État qui se traduira par un certain nombre de textes

décrets, notamment concernant la mission de l'école, le pilotage du système éducatif, la réforme de l'inspection, etc.

2. La nouvelle donne

2.1. Nécessité de réforme : efficacité et équité

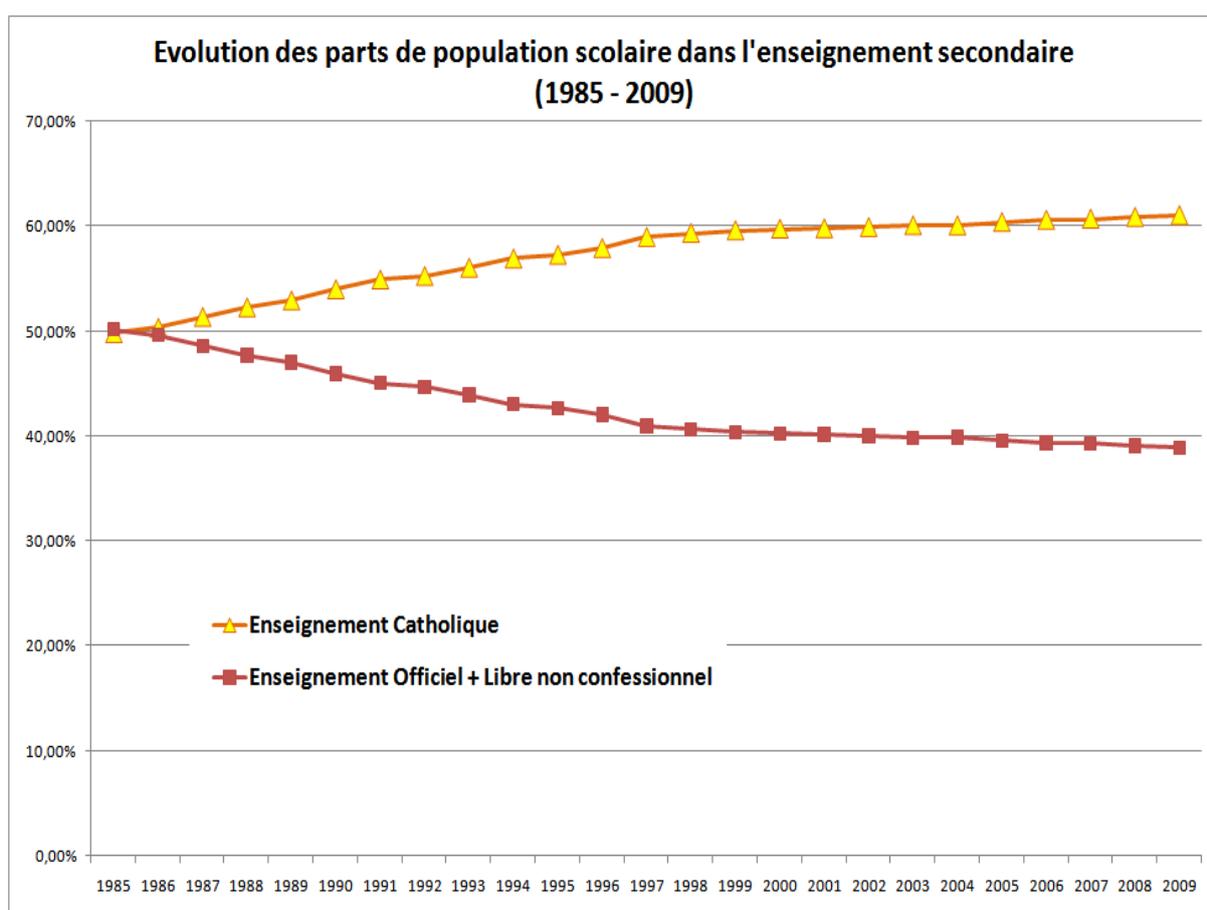
Cette thématique est un point majeur. Nous sommes nombreux à être convaincus de la nécessité de poursuivre la réforme du système éducatif, notamment pour mieux rencontrer les objectifs d'efficacité et d'équité, mais ce n'était pas l'objet de cette journée.

2.2. La thèse du déclin de l'institution

J'emprunte ce titre à François Dubet, que nous avons entendu lors de notre Université d'été l'année passée. Sa thèse est que nous vivons aujourd'hui une transformation du rapport que les individus entretiennent aux institutions, en particulier celles qui sont chargées du « travail sur autrui ». Il entend par là notamment l'enseignement, mais aussi, par exemple, les services d'action sociale. Sans reprendre la thèse de Dubet de manière exhaustive, on peut évoquer le rapport de méfiance observé entre les acteurs de l'enseignement et les autorités publiques. Les grèves de '90, pour ne citer qu'elles, ont laissé des traces. Il existe un sentiment antipolitique assez développé dans l'enseignement. On constate également la difficulté d'obtenir de la part de l'autorité publique le respect de ses engagements. Cela ne facilite évidemment pas la construction de rapports de confiance entre les acteurs eux-mêmes et entre les acteurs et l'autorité publique. Et ce rapport de méfiance est accentué par ce que j'appelle le complexe des minoritaires, que j'expliquerai plus loin.

On peut illustrer ce point par la question de l'accord sectoriel de 2006 et de ses suites. On a constaté à ce moment la volonté des organisations syndicales d'imposer à l'enseignement subventionné les règles de fonctionnement particulièrement rigides qui existaient déjà dans le réseau de la Communauté française. Et voilà comment, dans le cadre d'une négociation sociale entre les syndicats et l'autorité publique, nous sommes rattrapés par le débat sur la manière dont sont organisés les différents réseaux d'enseignement. Bel exemple d'interpénétration des clivages, dirait Vincent de Coorbyter. Mais pourquoi parler d'un

« complexe des minoritaires » ? Parce qu'aujourd'hui, tant les chrétiens que les laïcs ont un certain nombre de raisons de se considérer comme minoritaires lorsque l'on envisage la question de l'enseignement. Les chrétiens deviennent numériquement majoritaires dans l'enseignement obligatoire, mais de plus en plus minorisés dans la représentation politique. Et les laïcs deviennent quantitativement minoritaires dans l'enseignement obligatoire, mais, me semble-t-il, plus influents dans la représentation et la décision politiques. Les évolutions des parts de populations scolaires dans l'enseignement secondaire illustrent bien cette situation.



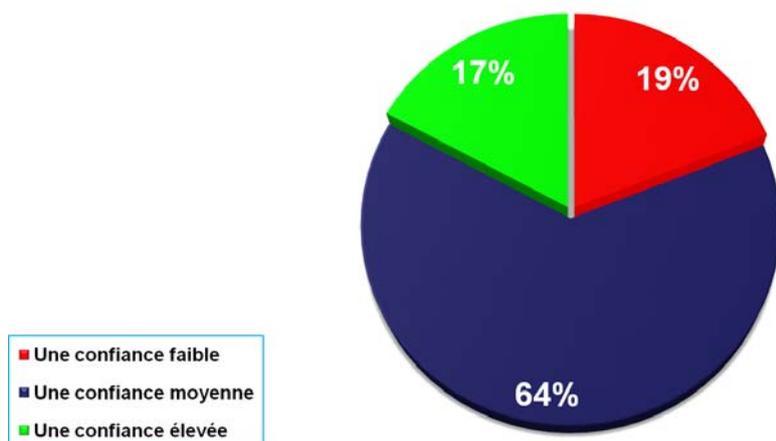
Au début des années '80-85, l'enseignement catholique secondaire représentait environ 50 %, et aujourd'hui, il atteint 60 % de la population scolaire. Cette réalité traduit la confiance que les parents continuent à avoir dans l'enseignement catholique. Mais la tentation politique actuelle est d'imposer à l'enseignement catholique les contraintes de l'enseignement officiel, plutôt que de réformer et dynamiser ce dernier en s'inspirant d'une méthode de gouvernance plus souple et plus adaptée à la réalité d'aujourd'hui. Si l'on en croit l'accord de gouvernement, la réforme de l'enseignement officiel pourrait peut-être commencer sous

cette législature, avec l'idée de dissocier le rôle de régulateur et le rôle d'opérateur de l'autorité publique. Cela permettrait, en principe, au réseau de la Communauté française, de mieux s'organiser.

2.3. Analyser les sources de la confiance.

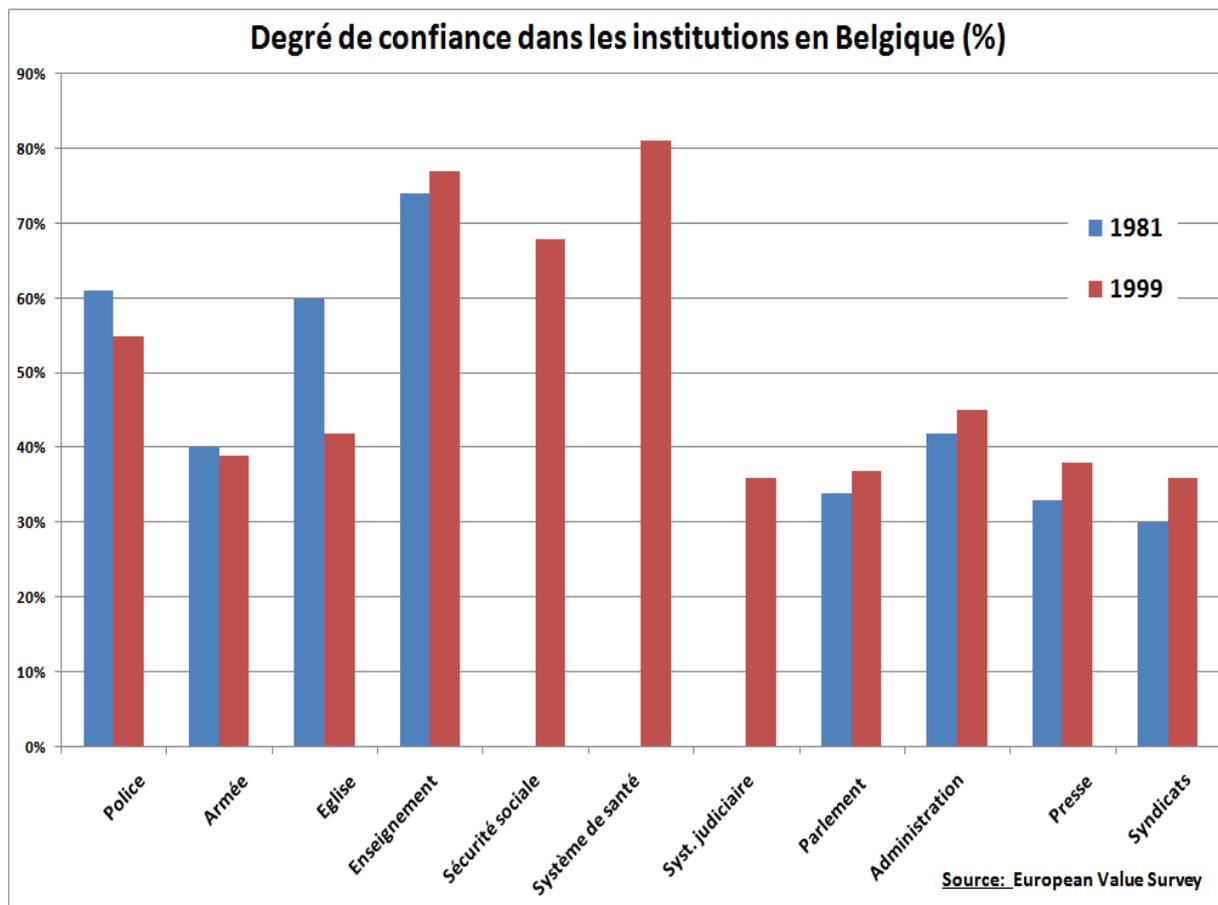
Mais, qu'est-ce qui explique que d'une certaine manière les gens votent avec leurs pieds en choisissant l'enseignement catholique ? Quelles sont les sources de la confiance dans l'enseignement catholique ? De manière plus générale, où en est la confiance dans le système d'enseignement ? Un sondage d'opinion réalisé par SONECOM pour la Ligue des familles apporte quelques éléments de réponse à ces questions.

Quel est votre degré de confiance dans le système scolaire ?

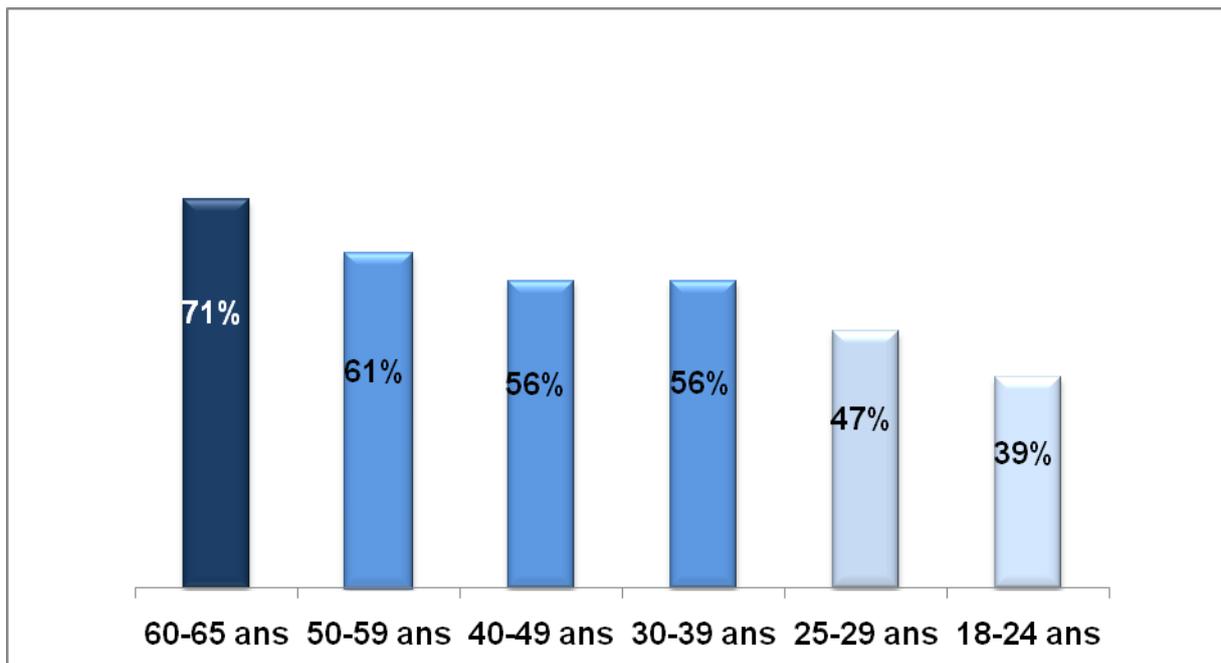


Source : Enquête d'opinion réalisée pour la Ligue des Familles (2010)

Si on additionne ceux qui ont une confiance forte et ceux qui ont une confiance moyenne dans le système, on obtient 81 % de la population. Pour creuser la question plus générale de la confiance dans les institutions, on peut se pencher sur les données les plus récentes révélées par l'enquête européenne sur des valeurs.



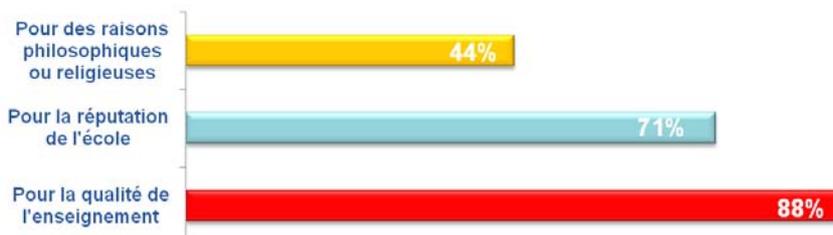
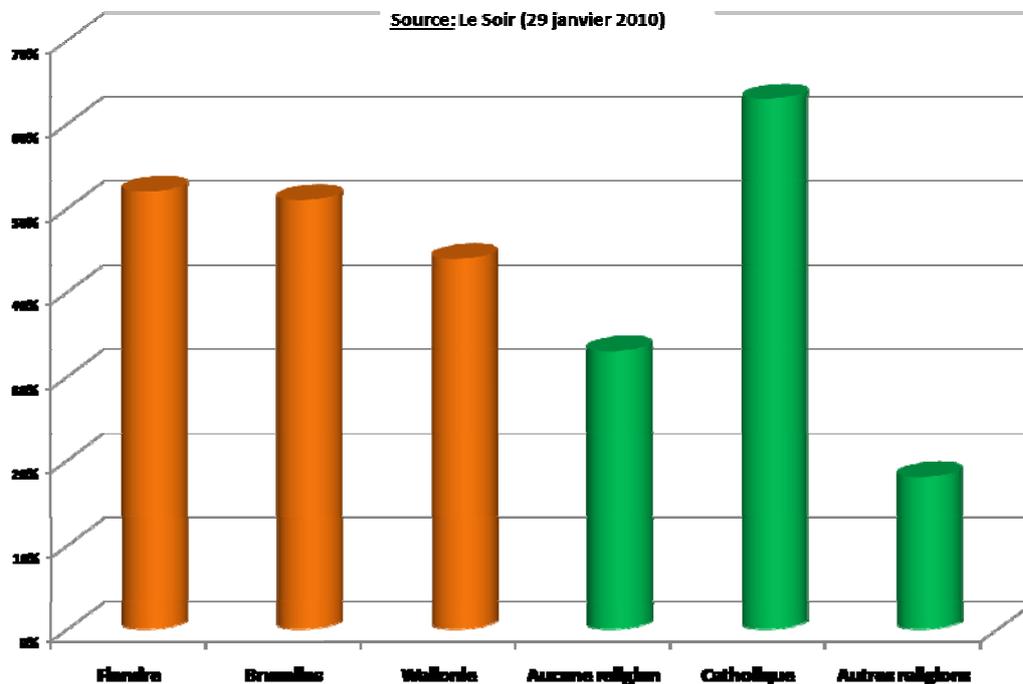
Dans le « top 3 » des institutions dans lesquelles les Belges ont le plus confiance, on en retrouve trois qui se sont construites dans la logique de la société civile organisée : le système des soins de santé, l'enseignement, la sécurité sociale. Je voudrais souligner l'importance du rôle des mutuelles dans notre système de santé actuel, ainsi que la contribution des partenaires sociaux dans le développement de la sécurité sociale et dans sa gestion, et, bien évidemment, l'apport de l'enseignement libre dans le développement du système d'enseignement. Le sondage réalisé par SONECOM pour la Ligue des familles contient également d'autres informations intéressantes, pour la seule Communauté française. L'une des questions posées était, par exemple : « pour vous, le réseau d'enseignement joue-t-il un rôle important dans le choix de l'école ? »



Source : Enquête d'opinion réalisée pour la Ligue des Familles (2010)

On observe que l'importance du réseau d'enseignement dans le choix de l'école tend à diminuer avec l'âge. Elle est très grande pour 71 % des 60-65 ans, mais seulement pour 39% des 18-24 ans. Si on se focalise sur les parents en âge d'avoir des enfants (la tranche des 25-50 ans), un peu plus de 50 % considèrent que le réseau d'enseignement joue un rôle important dans le choix de l'école. Est-ce peu ? Est-ce beaucoup ? Si c'est moins qu'avant, cela paraît aussi beaucoup plus élevé que dans le discours dominant tenu sur ce sujet qui juge cette distinction dépassée. Une récente enquête du journal « Le Soir » est également éclairante.

Etes-vous d'accord ou assez d'accord avec l'idée que l'Eglise catholique contribue à la qualité de l'enseignement ?



Source : Enquête d'opinion réalisée pour la Ligue des Familles (2010)

Même si la formulation de la question est un peu surprenante parce qu'aujourd'hui, on ne peut plus dire que l'enseignement catholique puisse être identifié totalement ou exclusivement à une œuvre d'Église, les réponses sont intéressantes. En Flandre, 50 % des personnes interrogées considèrent que l'Église catholique contribue à la qualité de l'enseignement, à Bruxelles un peu moins, et en Wallonie, elles sont 43 % à le penser. Si on observe la ventilation des réponses selon que la personne interrogée est catholique ou non, on constate que, parmi les catholiques, plus de 60 % considèrent que l'Église catholique contribue effectivement à la qualité de l'enseignement.

Alors pourquoi choisit-on un réseau ? Pour des raisons philosophiques ou religieuses : 44 % ; pour la réputation de l'école : 71 %, et pour la qualité de l'enseignement 88 %. La bonne question est donc de savoir s'il existe un lien, et lequel, entre l'identité philosophique

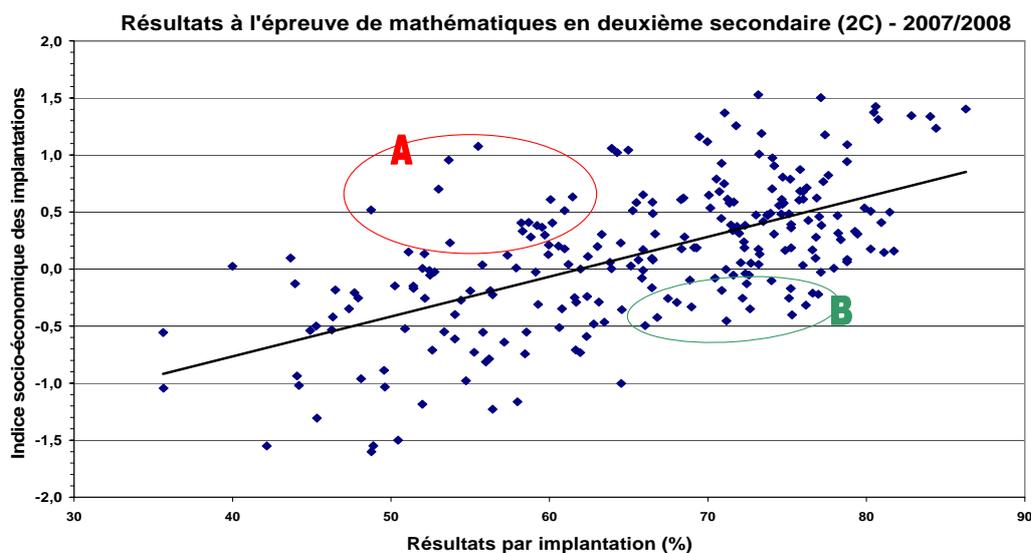
de l'école, sa réputation, et la qualité de l'enseignement qui y est prodigué. Nous avons commencé à travailler sur cette question. D'autres que nous y travaillent aussi, ce qui nous permet d'avoir des références hors SeGEC. Piet Raes, un ancien du Service d'Étude du CD&V, passé au VSKO, a écrit un livre qui s'appelle "Katholiek of Kwaliteit"³ ? Il s'agit d'une enquête qualitative réalisée dans les établissements de l'enseignement catholique en Flandre. Il propose de développer trois concepts pour penser ce lien entre l'identité philosophique de l'école et la qualité perçue de l'enseignement qui est y prodigué. Premier concept : la culture de l'école, avec l'idée de l'implication. Il observe un certain optimisme pédagogique, un degré d'engagement. Deuxième concept : l'inspiration. Il évoque une communauté de valeur, l'individualisation et la professionnalisation de l'inspiration, un lien peut-être paradoxal avec la communauté chrétienne, etc. Troisième concept : l'organisation, qui comprend : créativité et dynamisme, participation et transparence, animation pastorale, politique de recrutement etc.

3. Le rôle du SeGEC dans un contexte en mutation

3.1. Développer une vision de l'avenir

Notre premier rôle est de développer une vision de l'avenir pour l'enseignement catholique et de nous interroger sur sa manière de contribuer au service public de l'éducation. Le SeGEC s'efforce de le faire, notamment à la faveur des Congrès, des Universités d'été, ou de journées d'étude. C'est aussi la fonction des mémorandums. J'en veux pour preuve ce graphique, paru, précisément, dans notre mémorandum 2009-2014.

³ Katholiek of Kwaliteit, Over de identiteit van een katholieke school, Uitgeverij Pelcmans, 2006.



Ce graphique permet de montrer qu'il existe deux grandes stratégies de mobilisation contre l'échec scolaire : une stratégie indirecte, dite de mixité sociale (dans cette perspective, il s'agit d'essayer de réduire les disparités socioéconomiques entre les établissements dans une sorte de logique d'écrasement vertical du graphique ; la lutte contre l'échec scolaire s'appuie alors sur le principe de l'entraînement des moins favorisés par les plus favorisés) et une stratégie qui vise à pousser le plus possible vers la droite sur l'axe de l'efficacité l'ensemble des établissements scolaires, en particulier ceux qui s'éloignent le plus « de ce qu'on serait en droit d'attendre d'eux compte tenu du public qu'ils scolarisent ». En effet, si on se focalise sur les établissements de classes moyennes (par exemple situés entre moins - 0,5 et + 0,5), on constate qu'ils scolarisent grosso modo le même type de population scolaire, mais que certains d'entre eux produisent des résultats beaucoup plus convaincants que d'autres avec le même type de population. Ces deux grandes stratégies de mobilisation contre l'échec scolaire sont distinctes, mais pas nécessairement incompatibles. Une des conclusions est qu'il existe des possibilités d'améliorer les résultats dans un grand nombre d'établissements et pas seulement dans les plus défavorisés. Deuxième idée : l'échec scolaire n'est pas une fatalité. On voit, en effet, en bas et à droite sur le graphique, une série d'écoles qui scolarisent des publics moins favorisés et qui présentent pourtant des niveaux de résultats scolaires tout à fait satisfaisants.

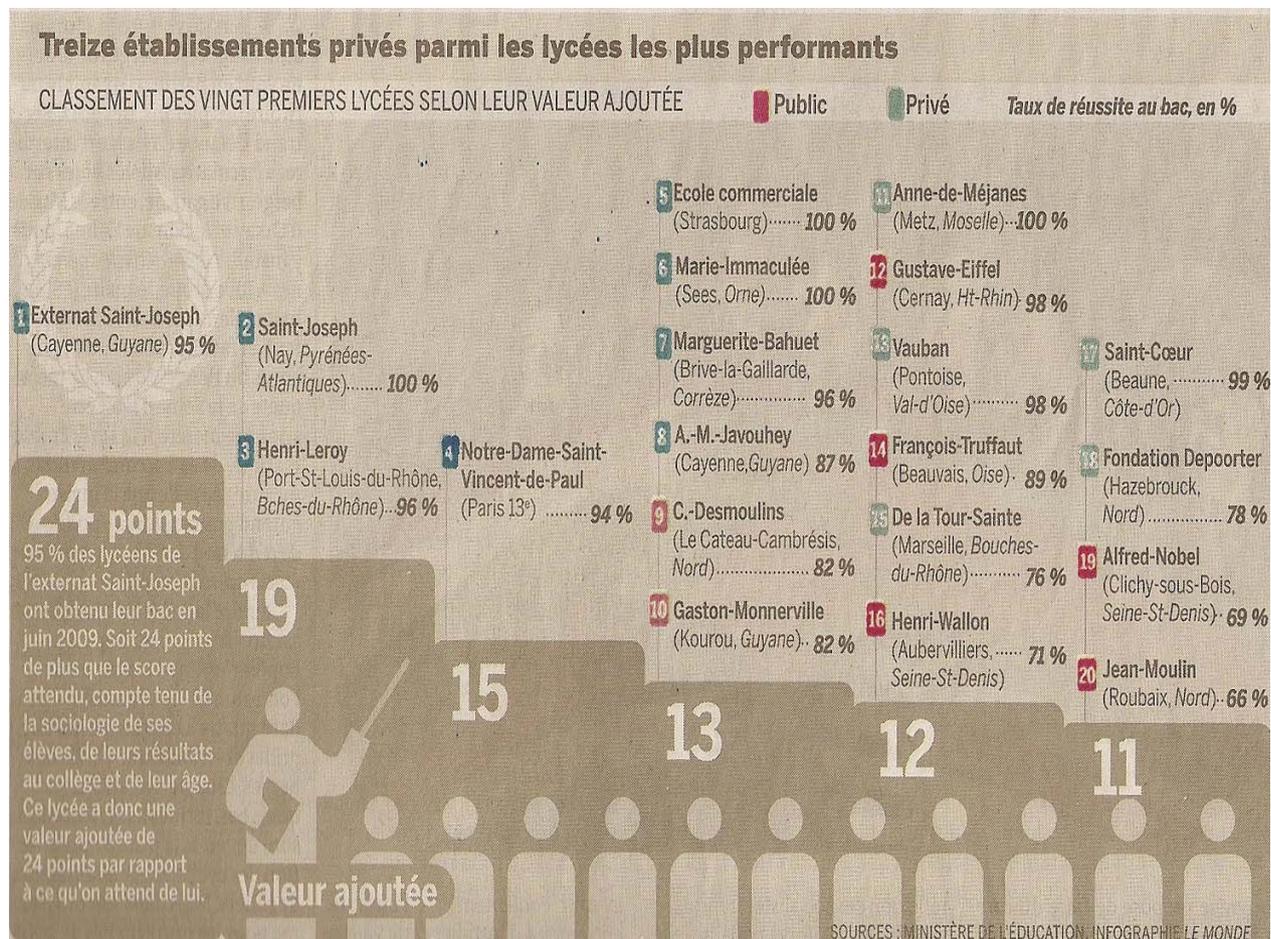
Quel est le rôle du SeGEC par rapport à cette question ? La première chose qu'il fait est d'inviter les écoles à analyser cet écart qui existe parfois entre leurs résultats et ce à quoi on pourrait s'attendre compte tenu de la sociologie des élèves. Nous renvoyons aux

établissements, aux directeurs, aux PO, un certain nombre d'indicateurs qui leur permettent de se situer par rapport à d'autres qui scolarisent le même type de public. Ces indicateurs permettent une forme d'approximation de la valeur ajoutée des établissements (compte tenu de la population que l'enseignement scolarise, qu'est-ce qu'il apporte à cette population ?). Nous incitons les établissements à analyser ces indicateurs, à en tirer un certain nombre de conclusions, et, éventuellement à suivre des formations spécifiques ou à recourir à l'accompagnement pédagogique. **Jacqueline De Ryck** et **Éric Daubie** ont développé un dispositif qui assure aux écoles qui en ont le plus besoin une priorité dans l'accès à l'accompagnement pédagogique. Ce que nous avons proposé, à partir de cette analyse dans notre mémorandum, c'est qu'à côté des politiques indirectes d'accroissement de la mixité sociale, on développe des politiques directes d'amélioration de la qualité partout où c'est possible et partout où c'est nécessaire. Et là, nous disons qu'il faut créer demain, plus qu'hier, les conditions d'une mobilisation et d'une responsabilisation des établissements, en développant, par exemple, des expériences pilotes sous la forme d'un contrat de gestion où sont associés une plus grande autonomie concédée aux établissements et un suivi spécifique des résultats obtenus par ces établissements. Nous avons estimé, avec le Service d'Étude, qu'un succès d'une telle politique dans 5 à 10 % des écoles les plus concernées permettrait à la Communauté française de rejoindre dans les enquêtes PISA, le niveau du Danemark, de la Suède ou de la France. Voilà pour un élément de vision de l'avenir. Et nous ne sommes pas seuls à réfléchir à cela. Robert Deschamps dit, par exemple, qu' « *Il faut de l'autonomie pour permettre aux établissements de recruter les meilleurs enseignants.* » Nous pensons également que, plus la situation scolaire est difficile, plus les publics sont défavorisés, et plus il est indispensable que les établissements scolaires puissent aller chercher les enseignants d'un meilleur niveau de compétence possible, organiser le soutien des jeunes enseignants par les seniors (le fameux tutorat), et mettre en place la remédiation immédiate des élèves en décrochage. Et bien, pour tout cela, dit Robert Deschamps, il est nécessaire que les établissements disposent demain de plus d'autonomie qu'aujourd'hui.

A titre d'illustration, je vous recommande un excellent article du Monde⁴, qui a pour titre : « *13 établissements privés parmi les lycées les plus performants* ». Pourquoi évoquer ceci ? D'abord, parce que c'est une illustration de ce que nous ne voulons pas faire. Il n'est pas question de rendre publics des classements. Nous ne réalisons pas ces classements et nous ne les publions donc pas. Pourquoi ? Parce qu'il y a une sorte de consensus tacite et explicite en Communauté française sur le fait de ne pas accroître la compétition entre les

⁴ 14 Avril 2010.

établissements. Par contre, dans cet article, se trouve aussi une partie du sens de ce que nous essayons de faire.



Dans l'encart « 24 points », il est fait référence à l'externat Saint-Joseph. C'est l'établissement qui génère le plus de valeur ajoutée selon le Ministère de l'Éducation en France : « 95 % des lycéens de l'externat Saint-Joseph ont obtenu leur bac en juin 1999, 95 %, soit 24 points de plus que le score attendu compte tenu de la sociologie de ces élèves, de leurs résultats au collège et de leur âge. Ce lycée a donc une valeur ajoutée de 24 points par rapport à ce qu'on attend de lui. » On retrouve bien là cette idée de valeur ajoutée compte tenu de la sociologie des élèves. Dans le même article du Monde, il est précisé : « les établissements privés sous contrat trustent 62 places sur les 100 premières. La valeur ajoutée tenant compte de leur recrutement, on ne peut leur opposer le reproche traditionnel d'être 'des médecins qui ne soignent que des bien-portants' ». Marie Duru-Bellat, une des universitaires de référence sur toutes ces questions en France, ne démentirait pas ces propos. Pour elle, en effet, « La notion de valeur ajoutée est incontestablement un progrès car

elle mesure l'efficacité. Refuser de voir les écarts entre établissements, c'est la politique de l'autruche". Ceci illustre une forme de différend qui nous oppose parfois à un certain nombre d'acteurs qui ont tendance à ne réfléchir au système scolaire que sous le seul angle de l'amélioration de son équité. Je serais plutôt d'avis, pour ma part, qu'il nous faut améliorer à la fois l'efficacité et l'équité. Mais ce sont deux politiques en partie différentes, deux objectifs distincts qui ne se confondent pas. On ne peut pas prétendre faire l'un à la place de l'autre. Il convient de mener une politique sous ces deux angles d'approche. Une dernière citation du "Monde" entre en résonance avec ce que dit Piet Raes : "Les recettes de ces établissements sont pour l'essentiel connues. Stabilité et cohésion de l'équipe, attention portée aux élèves, haut niveau d'exigence, pratique de différentes formes d'accompagnement de soutien, moyens supplémentaires, ouverture aux familles, personnalité du proviseur, etc. »

L'analyse des taux de redoublement par réseau en Belgique francophone illustre ce qui est expliqué ci-dessus sur l'existence de différences objectives à la fois dans l'inspiration, mais aussi dans l'organisation des différents réseaux (voir la note établie par le SeGEC sur ce sujet)



3.2. Assurer son rôle d'acteur et renouveler les alliances.

La législation qualifie le SeGEC d' « organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ». Le rôle de coordination est l'un des rôles historiques du SeGEC. Lors d'un colloque qui s'est tenu à Louvain-la-Neuve, le **Chanoine Beauquin** a rappelé que la coordination des établissements à un niveau intermédiaire s'est, en réalité, d'abord développée sous l'égide de l'enseignement catholique. On pourrait refaire cet historique, avec les CDPO (Comités diocésains des Pouvoirs Organisateurs), les CoDiECs et les conseils de zones qui continuent d'ailleurs à fonctionner. Sous l'angle de la coordination, on peut faire mention de deux nouveautés : la première, ce sont les fameuses instances sous-régionales de pilotage de l'enseignement qui assurent une certaine coordination inter-réseau de l'offre d'enseignement pour ce qui concerne les métiers en pénurie. Autre nouveauté : la plate-forme que l'enseignement catholique réunit désormais au moins une fois par an et regroupant les présidents des conseils de zones du fondamental et du secondaire, les directeurs diocésains et une représentation du SeGEC. Il s'est passé là quelque chose de nouveau en termes de coordination, à l'échelle de l'enseignement catholique.

Le deuxième rôle traditionnel du SeGEC est la représentation de l'enseignement catholique auprès des autorités publiques, des administrations, du politique. Les choses évoluent aussi de ce côté. Depuis 2006, nous avons réalisé un progrès considérable par l'institutionnalisation du comité de concertation des pouvoirs organisateurs de l'enseignement subventionné. Cela signifie que, pour tous les décrets qui sont préparés par le gouvernement, et même en principe par le Parlement, une concertation doit se dérouler avec l'ensemble des pouvoirs organisateurs subventionnés. Un nouveau décret devrait institutionnaliser prochainement le principe de la négociation sectorielle tripartite des accords sectoriels.

Sur le plan du rapport au politique, je pense que chacun a compris que nous étions très éloignés de l'époque où le PSC pouvait peser comme un parti majoritaire, ou comme un grand parti, sur la décision politique. Le déclin historique des sociaux-chrétiens conjugué à la communautarisation de l'enseignement a, en effet, profondément transformé le rapport politique. Le SeGEC entretient donc aujourd'hui des rapports avec tous les partis démocratiques, même si les solidarités historiques ne se défont pas complètement non plus.

Dans les moments un peu difficiles, c'est malgré tout le CDH qui fait la différence dans le rapport au politique.

Il y a donc une nécessité de penser la représentation de l'enseignement catholique dans un autre contexte. Je pourrais illustrer ceci à partir de l'exemple de la revendication de la négociation tripartite des accords sectoriels. Nous avons patiemment construit, ces dernières années, un dialogue avec le secteur non marchand et associatif, notamment au sein de l'UNIPSO (Union des entreprises à profit social), l'organisation représentative des secteurs non marchands en Communauté française. Et aujourd'hui, la revendication de systématiser la négociation sectorielle tripartite, est également défendue par l'UNIPSO. Ces dernières années, nous avons également entretenu des contacts réguliers avec les autres organisations représentatives des PO subventionnés (communes, provinces, enseignement libre non-confessionnel). Nous avons plus récemment décidé de systématiser ces contacts avec les autres PO subventionnés. Par ailleurs, le COGEC est le lieu de concertation traditionnel au sein de l'enseignement catholique. Il réunit non seulement le SeGEC, mais aussi les syndicats, les parents, l'UFAPEC, les directions, le MOC. Voilà, je pourrais également indiquer que François Martou, le prédécesseur de Thierry Jacques, était un des porteurs du principe du pacte associatif. Le pacte associatif est exactement le point qui nous relie aux institutions du MOC, mais aussi au secteur non marchand.

3.3. Quelle présence assurer dans l'espace public ?

Nous devons mener une réflexion permanente sur ce sujet. C'est un exercice difficile, qui doit varier en fonction de ce que nous avons à communiquer à un moment donné dans l'espace public et du contexte dans lequel cette communication intervient. Je pense à cet égard qu'il existe deux grands fantasmes collectifs. A l'intérieur du monde de l'enseignement catholique, c'est « *Que fait le SeGEC ? On ne l'entend pas* ». Et, à l'extérieur du SeGEC, c'est : « *Encore le SeGEC, ils sont partout, quand est-ce qu'on en aura fini ?* ». Entre ces fantasmes d'impuissance et de toute puissance, il faut définir la « juste présence ». Nous sommes donc dans une situation un peu compliquée. Une des choses qui, paradoxalement, nous dessert, même si c'est aussi une force, c'est que nous avons hérité d'une organisation représentative des PO plutôt mieux structurée et mieux organisée que dans les autres réseaux subventionnés. Il y a donc une sorte de déséquilibre dans la représentation publique des différentes fédérations de PO qui alimente, à l'extérieur de l'enseignement catholique, le fantasme de toute puissance du SeGEC. L'annonce de la constitution d'une seule coupole

des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel serait sans doute une bonne nouvelle, de nature à remettre un peu d'équilibre dans le débat public sur tous ces sujets.

Aujourd'hui, avec l'avènement de la démocratie de l'opinion et l'importance accrue du rôle des médias, c'est surtout par l'intermédiaire de l'opinion publique qu'on peut influencer la décision politique. C'est pour cela que nous ne pouvons pas nous passer d'une politique à l'égard des médias. Les efforts fournis notamment par François Tefnin et le Service Communication pour améliorer la communication du SeGEC à la fois à l'intérieur et à l'extérieur sont de nature à y contribuer de manière positive.

En conclusion, « développer une vision de l'avenir, assurer son rôle d'acteur, renouveler des alliances et assurer une juste présence dans l'espace public » : tout cela, nous le faisons déjà, mais nous devons poursuivre nos efforts et nous améliorer encore.